



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interdiction de l'élevage en cage des poules pondeuses

Question écrite n° 6572

Texte de la question

M. Mickaël Bouloux interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la position de la France concernant l'interdiction de l'élevage en cage des poules pondeuses au niveau de l'Union européenne. L'interdiction progressive des systèmes d'élevage en cage de poules pondeuses dans l'Union européenne semble inévitable, comme en témoigne la réponse positive apportée par la Commission européenne à l'initiative citoyenne européenne *End the Cage Age* et les mentions récentes de la fin de l'élevage en cage dans le Dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture de l'UE ainsi que la Vision de la Commission pour l'agriculture et l'alimentation. Le Luxembourg et l'Autriche ont déjà interdit ces systèmes, tandis que l'Allemagne, la République tchèque et la Slovaquie ont prévu une interdiction progressive dans les années à venir. En France, premier producteur d'œufs en Europe avec plus de 15 milliards d'œufs pondus en 2023, la filière s'est engagée à réduire à 10 % la part de poules en cages d'ici 2030. Dans ce contexte, M. le député souhaite savoir si le Gouvernement soutiendra l'interdiction de l'élevage en cage des poules pondeuses au niveau européen. Il souhaite également savoir quelles initiatives concrètes la France entend prendre pour accompagner cette transition sur son territoire.

Données clés

Auteur : [M. Mickaël Bouloux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6572

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2025